

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le vingt-huit mars deux-mille vingt-cinq par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : Martine BOURDARIES, Olivier DAMEZ, Laurent DECKER, Patricia DOS SANTOS, Loïc FAVAREL, Alain GARRIDO, Muriel GEFFRIER, Christelle GENEVE, Jean-Claude LABORIE, Aurore MAUREL, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Lara TREGAN.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Cécile ALIBERT-BARRET par Alain GARRIDO, Sandrine AUJOLAT par Laurent DECKER, Clément CHEVALLIER par Martine BOURDARIES.

Excusé(es) : -----

Absent(es) : Nadia CARRIE, Stéphane GARRIGUE.

Secrétaire de séance : Martine BOURDARIES.

La séance est ouverte ce jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Martine BOURDARIES est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 20 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/2025 : Approbation du Compte financier Unique 2024 – Budget Commune (CFU) :

L'Adjoint en charge des finances indique qu'il s'agit de valider le CFU pour l'année 2024. Celui-ci présente un résultat de clôture de 930 888,18 euros.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 02/2025 : Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) – Production Vente Electricité Photovoltaïque :

L'Adjoint en charge des finances présente un CFU en déficit puisque le résultat de clôture s'élève à – 59 252,59 euros pour l'année 2024.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 03/2025 : Affectation des résultats 2024 – Budget Commune :

L'Adjoint en charge des finances indique que la section de Fonctionnement présente un résultat de 509 474,17 euros et que la section d'Investissement s'établit à 421 414,01 euros. Il est proposé d'affecter 100 000 euros au compte 002 et 409 474, 17 euros au compte 1068.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°04/2025 : Affectation des résultats 2024 – Budget Photovoltaïque :

L'Adjoint en charge des finances précise que la section d'exploitation s'élève à 14 727, 57 euros et que la section d'Investissement présente un déficit de – 73 980,16 euros. Il est proposé d'affecter 2446,43 euros au compte 002 et 12 281,14 euros au compte 1068.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 05/2025 : Vote des taux 2025 :

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition 2025 des taxes locales selon le tableau ci-dessous.

TAXES	TAUX PROPOSE	BASES	PRODUITS
TAXE FONCIERE BATI	35.22 %	2 517 000	886 487
TAXE FONCIERE NON BATI	40.68 %	94 700	38 524
TAXE D'HABITATION	10.48 %	145 300	15 227
		TOTAL	940 238

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 06/2025 : Vote du budget communal 2025 :

Le budget de la Commune de Couffoulex s'équilibre en section de Fonctionnement à 2 041 578,84 euros et en dépenses d'Investissement à 2 210 742,36 euros (inclus 358 286,37 euros de restes à réaliser en dépenses).

Principaux investissements 2025 :

- Enfouissement des réseaux avenue de la Gare,
- Création de voiries douces,
- Création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM)

Accord à l'unanimité

Délibération n° 07/2025 : Vote du budget production d'électricité 2025 :

L'Adjoint en charge des questions financières indique que le budget production, vente d'électricité 2025 s'équilibre en section d'exploitation à 9 488,44 euros et en section d'Investissement à 109 522, 21 euros.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 08/2025 : Fongibilité des crédits :

Monsieur le Maire indique que depuis la mise en place de l'instruction M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses de chacune des sections.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 09/2025 : Indemnités des élus :

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2019, chaque année les communes doivent valider en conseil municipal l'ensemble des indemnités touchées sur l'année par chaque élu.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 10/2025 : Participation de l'association des 2 clochers – Restauration tableau église Saint-Pierre-de-Bracou :

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux sont réalisés sur le tableau « Christ en croix entouré des instruments et symboles de la passion ». Le montant de ces travaux s'élève à 6 560 euros HT. L'Association des deux clochers a décidé d'octroyer à la commune de Couffouleux une participation de 2 441, 77 euros.

Accord à l'unanimité (Martine BOURDARIES n'a pas pris part au vote)

Délibération n° 11 à 16 : Validation d'avenants pour le marché création de 2 logements et modification d'un troisième avenue Jean Bérenguer :

- Lot n°1 : gros œuvre **moins value de 8 154,53 euros HT**
- Lot n°6 : carrelage faïence **plus value de 269,55 euros HT**
- Lot n°7 : sol souple **plus-value de 463, 04 euros HT**
- Lot n°8 : peinture **plus-value de 957, 00 euros HT**
- Lot n°9 : électricité chauffage **moins-value de 957, 00 euros HT**
- Lot n°9 : électricité chauffage **plus-value de 1756, 24 euros HT**

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 18/2025 : Participation de l'Association les amis de l'église de Saint-Victor – restauration des vitraux.

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux de restauration ont été réalisés sur les vitraux de l'église. Ces travaux s'élèvent à 19 495,72 euros. L'Association les Amis de l'église de Saint-Victor a décidé d'octroyer à la commune de Couffouleux une participation de 10 000 euros.

Accord à l'unanimité (Monsieur Jean-Claude LABORIE n'a pas pris part au vote)

Délibération n° 20/2025 : Signature d'une convention de mise à disposition d'agents communaux au syndicat d'assainissement et d'eau potable du gaillacois pour le service assainissement.

Monsieur le Maire indique que le syndicat d'assainissement et d'eau potable du gaillacois propose les bases d'un partenariat entre la commune de Couffouleux et ledit syndicat par la mise à disposition d'agents communaux au profit du service assainissement. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de signer les conventions de mise à disposition individuelles qui précisent les conditions d'exécution de cette mise à disposition.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 21/2025 : Validation des modalités d'exercice du travail à temps partiel :

Monsieur le Maire rappelle que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail des agents publics.

Il est organisé dans le cadre annuel et la demande doit être formulée deux mois avant le début de la période souhaitée.

La rémunération de l'agent à temps partiel est calculée proportionnellement à la quotité effectuée. La réintégration à temps plein peut intervenir sans délai en cas de motif grave. Dans les autres cas, l'agent devra en faire sa demande au moins deux mois avant la date souhaitée.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 22 à 23 : Travaux de dissimulation de réseaux électriques et de télécommunication avenue Jean Bérenguier, avenue de la Gare et chemin du Port-Haut :

Monsieur le Maire propose, dans le cadre d'un futur aménagement de l'avenue de la gare, de faire dissimuler les réseaux électriques et les réseaux de télécommunication. La part communale de ces travaux s'élève pour les télécommunications à 68 340 euros TTC et pour les réseaux d'éclairage à 81 840 euros HT.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 24/2025 : Subvention aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que des demandes de subvention ont été reçues depuis la dernière séance.

Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

Nom de l'Association	Montant octroyé	Vote
Compagnie du Morse	4500 euros (dont 2000 euros par la Commune et 2500 euros par la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet)	Accord à l'unanimité
Dojo Rabastens	800 euros (dont 500 euros + 300 euros de subvention exceptionnelle)	Accord à l'unanimité (Loïc FAVAREL n'ayant pas pris part au vote)
ULR	200 euros	Accord à l'unanimité
Club moto couffoulésien	150 euros	Accord à l'unanimité
Le Jardin enchanté	300 euros	Accord à l'unanimité
Joyeuse Pétanque Couffouleux Rabastens	200 euros	Accord à l'unanimité
ADDAH	100 euros	Accord à l'unanimité
Gymnastique rabastinoise	80 euros	Accord à l'unanimité
Les foulées du vignoble	200 euros	Accord à l'unanimité

Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 10.

Ainsi fait et délibéré le 10 avril 2025.

Signature du Maire,
Olivier DAMEZ



Denis TENEGAL
Maire-Adjoint de Couffouleux

Signature de la secrétaire de séance
Martine BOURDARIES